

Saguenay, le 24 novembre 2020

Madame,
Monsieur,

Dans une lettre dont nous avons reçu copie, vous adressez une série de questions portant sur des enjeux de santé dans le cadre de la procédure d'évaluation du projet d'usine de liquéfaction Énergie Saguenay par GNL Québec.

La situation actuelle fait en sorte qu'il nous est malheureusement difficile de répondre avec diligence. Soyez cependant assuré que nous traitons votre demande avec rigueur et que nous tentons de répondre le plus rapidement possible à votre demande.

C'est dans ce contexte que nous vous transmettons aujourd'hui une première réponse à l'une de vos questions. Les prochaines suivront dès qu'il nous sera possible de vous les acheminer.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

David Simard
Agent de planification, programmation et recherche
Service de santé environnementale

DS/ab

p. j. 1

Les services médicaux de première ligne seraient-ils à même de répondre adéquatement en cas d'accident industriel majeur impliquant plusieurs blessés au complexe de liquéfaction de GNL Québec?

Selon l'étude d'impact, les conséquences d'un accident industriel majeur ne devraient pas dépasser l'enceinte du site de l'usine de liquéfaction. Selon une information transmise par l'initiateur, il devrait se retrouver un maximum de 115 travailleurs en même temps sur le site industriel en période d'opération. Ainsi, le nombre de blessés potentiels serait similaire à d'autres sites industriels d'importance dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, voire même inférieur. L'emplacement projeté pour le site industriel présente l'avantage d'être éloigné de zone densément peuplée contrairement à d'autres sites industriels régionaux. Cependant, la capacité des équipes d'urgence à atteindre le site pourrait être plus difficile considérant qu'une seule route permet d'y accéder.

Le plan de mesure d'urgence de l'initiateur étant toujours en rédaction, il est pour l'instant difficile pour les autorités de santé régionales de se prononcer avec certitude sur sa capacité de réponse et les particularités d'une intervention au site de GNL Québec. Lorsque le plan de mesure d'urgence sera complété, une prise de connaissance par les autorités compétentes est à prévoir. Ceci permettra de mieux juger des étapes d'intervention planifiée par l'initiateur, principalement en ce qui a trait à la cohérence avec les capacités de prise en charge par les intervenants sur place et les services préhospitaliers d'urgence dépêchés sur le site.

En conclusion, bien que la capacité du niveau de réponse au niveau régional ne soit pas comparable à ceux des grands centres et qu'il demeure plusieurs questions en lien avec les scénarios de planification retenus et les capacités d'intervention du complexe de liquéfaction, l'information disponible nous porte à croire que les services médicaux de première ligne auraient la capacité de fournir une réponse adéquate. Évidemment, cette capacité de réponse sera influencée par la capacité de prise en charge de l'initiateur à déployer lui-même des équipes d'interventions spécialisées sur son site industriel ainsi que par la nature même de l'incident ou des produits mis en cause.